



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_6-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 6 octobre 2022

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	34	5	4

Date de convocation le 21 septembre 2022

Présidente: Madame Hélène GEOFFROY

Secrétaire de séance : Madame Nadia LAKEHAL

V_DEL_22106_6

Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la commission permanente "développement urbain, économie"

Rapporteur : Madame la Maire

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents :

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le



ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_6-DE

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet aux collectivités de créer des commissions permanentes dont il détermine le fonctionnement.

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil municipal a procédé à la création et à la désignation des membres des trois commissions suivantes :

- commission des finances et des ressources,
- commission du développement urbain et de l'économie,
- commission du développement social et des solidarités.

Un siège étant désormais vacant, il convient de désigner un membre du conseil municipal.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner madame Monique MARTINEZ pour siéger au sein de la commission « développement urbain et économie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de désigner madame Monique MARTINEZ pour siéger au sein de la commission « développement urbain et économie ».

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_6-DE

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOU , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Frédéric KIZILDAG , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , David LAÏB , Mustapha USTA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	6	Nacera ALLEM , Nordine GASMI , Carlos PEREIRA , Maoulida M'MADI , Richard MARION , Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 06 octobre 2022.

